



## DES ÉOLIENNES FLOTTANTES EN MÉDITERRANÉE POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

### Les prochaines étapes du projet

#### Les études techniques et environnementales

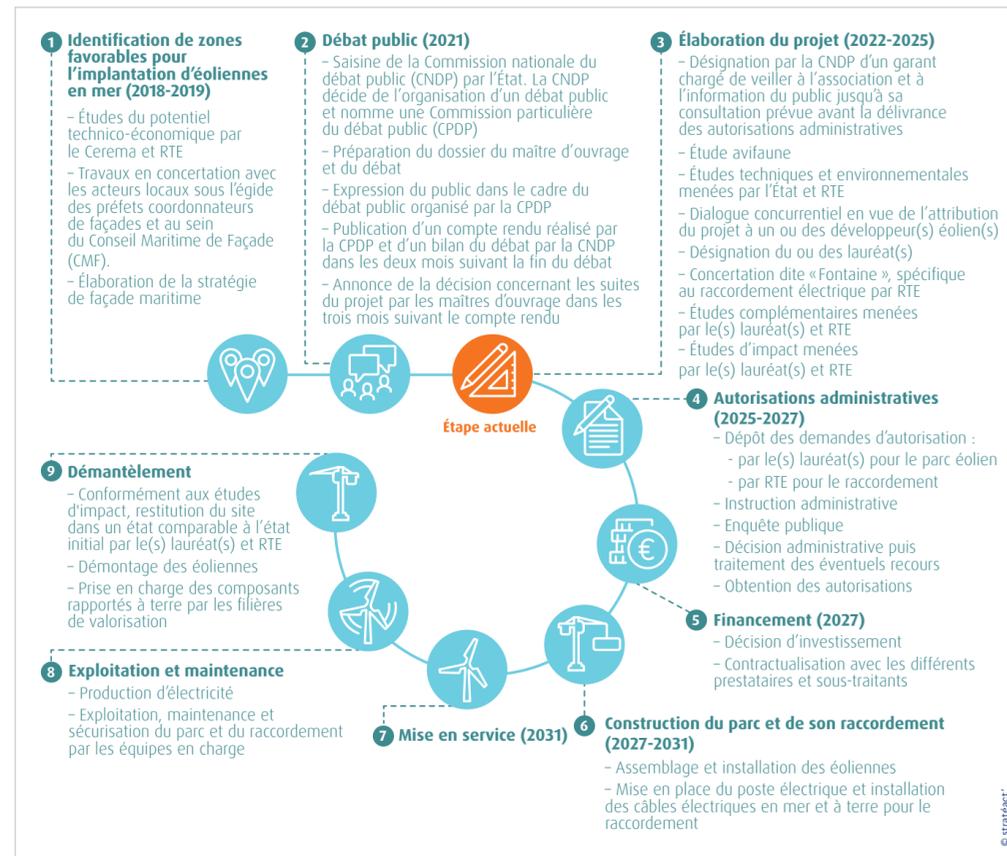
L'État et RTE ont lancé les **études techniques et environnementales** permettant de caractériser les zones choisies pour les parcs et leur raccordement.

Les résultats intermédiaires du programme **Migralion**, relatif à la connaissance de l'avifaune terrestre et migratrice en lien avec le développement de l'éolien flottant dans le golfe du Lion, viendront éclairer le choix durant la première procédure de mise en concurrence de la zone – la 2 ou la 3 – qui accueillera le deuxième parc de 250 MW et son extension.

#### Le dialogue concurrentiel

L'État a lancé en mars 2022 une **procédure de mise en concurrence**, à laquelle 13 candidats ont été sélectionnés à participer. Il désignera, en 2023, les opérateurs qui seront chargés de concevoir, construire et exploiter les deux premiers parcs de 250 MW à horizon 2030. Une seconde procédure sera lancée ultérieurement afin d'attribuer, après 2024, les extensions.

### Les grandes étapes du projet de deux parcs de 250 MW



### Un dialogue continu avec le public

Organisé par la Commission particulière du débat public de juillet à octobre 2021, un débat public a ouvert la concertation sur le projet et interrogé le grand public sur de nombreux thèmes, notamment l'opportunité du projet et la localisation des parcs. **L'État et RTE poursuivent la concertation avec les différentes parties prenantes du débat**, sous l'égide de trois garants indépendants, nommés par la Commission nationale du débat public. Le public doit en effet être informé et associé au projet jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur les demandes d'autorisation, qui seront déposées par les futurs développeurs.

L'État et RTE mettront à disposition du public plusieurs outils afin de s'informer sur le projet et de suivre son avancement, notamment une lettre d'information, un compte Twitter, et des fiches pédagogiques. Des réunions d'information et d'échanges seront organisées, afin de favoriser l'intégration du projet dans le territoire. Enfin, des partenariats noués avec différents acteurs du territoire (médias, associations environnementales ou d'éducation scientifique) permettront à la fois d'informer le grand public sur le projet et d'ouvrir des espaces de dialogue.

Une concertation est également menée avec les parties prenantes du territoire : acteurs institutionnels, communes littorales, associations environnementales, etc.

#### La concertation « Fontaine »

Une concertation spécifique relative au transport et à la distribution de l'électricité, dite « Fontaine », est mise en œuvre par RTE, sous l'égide des préfets de département. Menée avec les services de l'État, les élus et les associations représentatifs des populations concernées, elle permet de préciser les contours des aires d'étude retenues et d'identifier les fuseaux et emplacements de moindre impact des ouvrages de raccordement.

La concertation Fontaine est distincte et complémentaire de la concertation de suivi sous l'égide des garants.

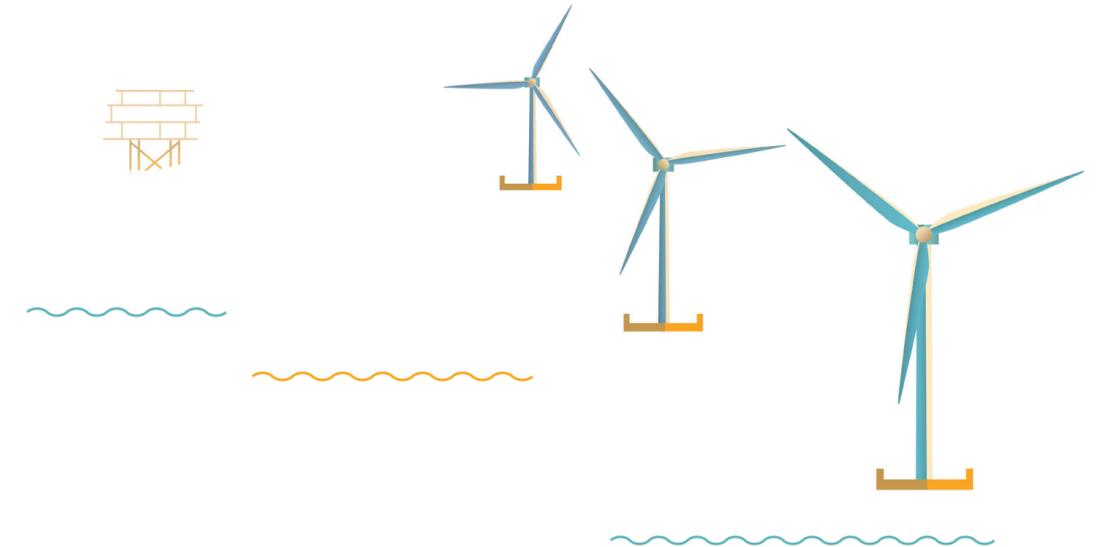
#### Comment s'informer ?

Sur le site [www.eoliennesenmer.fr](http://www.eoliennesenmer.fr) et le compte Twitter @EolienMerMed

En savoir plus :



www.eta-t-desprit.fr - octobre 2022



## DES ÉOLIENNES FLOTTANTES EN MÉDITERRANÉE POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

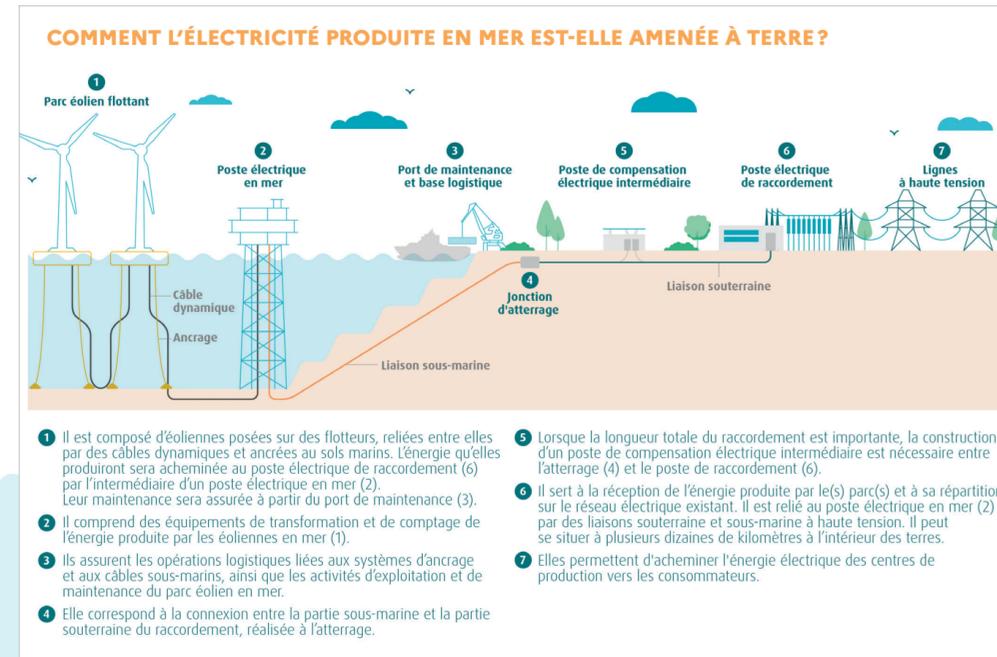
# Le projet de deux parcs éoliens flottants et leur raccordement

À l'issue du débat public, qui s'est déroulé de juillet à octobre 2021, la ministre de la Transition écologique a officialisé la poursuite du projet de deux parcs éoliens flottants de 250 MW en mer Méditerranée, puis leur extension ultérieure de 500 MW. Leur raccordement mutualisé au réseau public de transport d'électricité sera réalisé par RTE (Réseau de transport d'électricité). L'ensemble de ce projet est porté par l'État et RTE, en liaison avec les régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## Quelles sont les caractéristiques d'un parc éolien flottant et de son raccordement ?

Un parc éolien contient plusieurs éoliennes, constituées d'un mât, d'une nacelle et de pales, installées sur des fondations. En mer, l'éolienne peut soit être posée sur le fond marin (technologie posée), soit reposer sur une base flottante

ancrée au fond marin (technologie flottante). Les projets en mer Méditerranée utiliseront la technologie flottante, du fait de la profondeur des sites considérés.



## Où les parcs seront-ils localisés ?

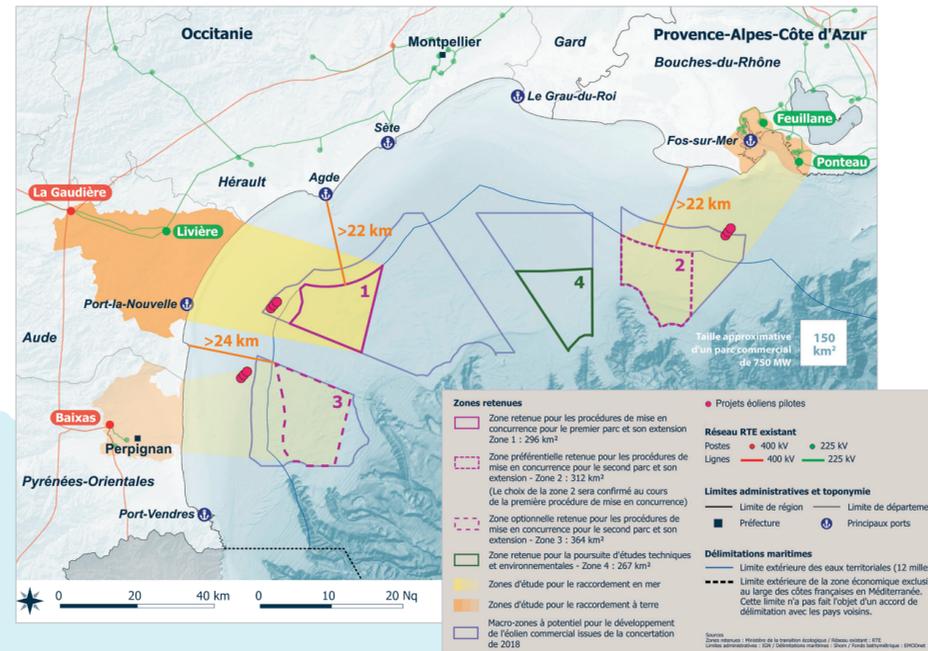
Par décision du 17 mars 2022, la ministre de la Transition écologique a précisé les zones retenues pour les procédures de mise en concurrence et la poursuite des études techniques et environnementales.

Le premier parc sera situé au large de la Narbonnaise (zone 1). Le second parc sera localisé soit au large du golfe de Fos (zone 2 préférentielle), soit à au large du Roussillon (zone 3). Le choix définitif entre les zones 2 et 3 sera précisé par l'État durant la procédure de mise en concurrence des opérateurs éoliens, lancée en mars 2022. À terme, chaque parc et son extension occuperont une superficie d'environ

150 km<sup>2</sup>, soit des espaces deux fois plus réduits que les zones actuellement retenues.

La superficie de chacune des zones choisies pour le lancement de la procédure de mise en concurrence sera progressivement précisée en tenant compte des résultats des études techniques et environnementales, des effets potentiels sur les différents enjeux présentés ci-contre, et de la poursuite des concertations portées par l'État d'un côté et par RTE de l'autre. Quelles que soient les zones retenues, les éoliennes seront situées à plus de 22 kilomètres des côtes.

## ZONES RETENUES POUR LES PROCÉDURES DE MISE EN CONCURRENCE ET LA POURSUITE DES ÉTUDES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES



## QUELS SONT LES ENJEUX PRIS EN COMPTE POUR LES PARCS ÉOLIENS FLOTTANTS EN MÉDITERRANÉE ET LEUR RACCORDEMENT ?

IMPACTS POTENTIELS DES PARCS ÉOLIENS

**EN PHASE DE CONSTRUCTION,** les principaux effets potentiels sont liés aux bruits sous-marins et à la modification d'habitat pour certains animaux marins. Par ailleurs, les sédiments mis en suspension par les travaux peuvent provisoirement modifier la turbidité de l'eau.

**À TERRE,** l'implantation de postes électriques de raccordement peut avoir un effet sur le foncier agricole.

**DURANT L'EXPLOITATION,** les principaux effets potentiels en mer sont la modification d'habitat, le changement de nature des fonds marins ou l'effet récif artificiel pour les espèces sous-marines et, pour les bateaux, les limitations localisées de navigation et des restrictions d'usages.

**DURANT L'EXPLOITATION,** les principaux effets potentiels sont, au-dessus du niveau de la mer, le risque de collision pour les oiseaux et chiroptères.

Fermes pilotes

Tourisme et loisirs nautiques

Activités économiques et portuaires

Défense nationale, sécurité et trafic maritime

Pêche et aquaculture

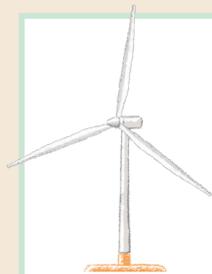
Patrimoine et paysages

Foncier agricole

Environnement et biodiversité

## Les retombées économiques attendues

Pour l'industrie française en général et pour la façade méditerranéenne en particulier, les enjeux économiques liés au développement d'une filière industrielle de l'éolien flottant sont considérables. C'est pourquoi le plan d'investissement « France 2030 », via son axe éolien flottant, offre dès à présent des moyens significatifs, à hauteur de plusieurs centaines de millions d'euros, pour poursuivre la construction et la structuration de cette filière d'avenir. En dynamisant l'innovation, l'investissement dans les secteurs des infrastructures portuaires et industrielles et la formation, le plan vise à accélérer la mise en place d'un tissu industriel pour l'éolien flottant commercial implanté dans les territoires et en capacité de rayonner sur les projets français et à l'international. Le projet ouvrira la possibilité de développer et moderniser des ports comme celui de Port-La-Nouvelle ou celui du Grand port maritime de Marseille-Fos, mais aussi de créer localement des emplois au sein de la filière porteuse de l'éolien flottant qui emploie déjà près de 1200 personnes en France selon l'Observatoire des énergies de la mer.



## Une technologie prometteuse

Ces projets de parcs éoliens flottants commerciaux seront parmi les premiers au monde, en dehors des fermes pilotes ou des démonstrateurs. La technologie de l'éolien flottant présente l'avantage de permettre l'installation des éoliennes dans des zones de plus grande

profondeur (supérieure à 50 mètres) et à plus grande distance des terres que les éoliennes posées. Ainsi les éoliennes reçoivent des vents à la fois plus forts et plus réguliers, ce qui améliore leur capacité de production.

## Des parcs qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et à la sécurité d'approvisionnement énergétique

Dans le cadre de l'ambition française de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de diversification du bouquet énergétique pour sécuriser notre approvisionnement énergétique, l'implantation de deux parcs éoliens flottants et de leur extension est prévue en Méditerranée, dans le golfe du Lion. Ces parcs contribueront au respect des engagements pris par la France, notamment la signature de l'Accord de Paris en 2015, par laquelle les États se sont engagés à prendre les mesures nécessaires pour limiter le réchauffement climatique en dessous de 2°C d'ici à 2050.

En conséquence, la France a adopté en 2020 la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) 2019-2028, qui donne le cadre d'action de sa politique énergétique. Le développement des énergies renouvelables est un des piliers de cette politique. Ce développement est crucial pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Le projet est également en adéquation avec l'engagement des régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le développement des énergies renouvelables et des filières industrielles innovantes.

## LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE ANNUELLE DES PARCS

Deux parcs de 250 MW

2,2 TWh D'ÉLECTRICITÉ

L'équivalent de la consommation annuelle de 950 000 habitants, soit 10 % de la population de Toulouse, Montpellier et Nîmes réunies.

Avec les extensions de 500 MW

6,6 TWh D'ÉLECTRICITÉ

Ce qui représente la consommation annuelle de près de 2,9 millions d'habitants, soit l'équivalent de 10 % de la consommation électrique des régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'émission d'1 million de tonnes de CO<sub>2</sub> évitée chaque année

L'émission de près de 3,2 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> évitée chaque année